



# Lettre de l'UDAF de Paris n° 50 - Février 2015

## Édito du Président

### La Famille, vecteur de la socialisation

Après les attentats terroristes qui ont endeuillé la France début janvier tous les observateurs et les commentateurs s'accordent pour reconnaître l'importance de l'éducation donnée par et en famille. En effet, beaucoup de jeunes sont désemparés et deviennent la proie d'extrémistes de tous bords qui les enrôlent dans un combat sans merci et désespéré ou tombent dans des dérives sectaires.

Les ruptures familiales, l'abandon dans lequel trop de jeunes sont laissés, la faillite de l'éducation nationale dans certains quartiers, malgré le dévouement des enseignants, comptent parmi les causes de cette désespérance.

On regrette l'absence de transmissions des valeurs qui permettent à tous les citoyens de vivre avec leur semblable dans une société qui, il est vrai, est trop marquée du sceau de l'individualisme.

Des responsables politiques reconnaissent maintenant et enfin l'importance de la famille comme premier lieu de socialisation et d'apprentissage de ces valeurs. Tout récemment certaines UDAF ont été sollicitées pour accompagner l'effort qui doit être déployé dans certains établissements scolaires bien que ce ne soit pas dans leurs missions.

Les familles doivent être confortées dans leur mission d'éducation tant il est vrai que les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants.

C'est la raison pour laquelle le mouvement familial dans son ensemble – UNAF, UDAF et associations familiales – s'est élevé contre des mesures qui tout récemment ont porté atteinte au rôle de la famille.

La réduction du congé parental d'éducation, qui privera nombre d'enfants de la présence auprès d'eux pendant trois ans complets de l'un de leurs parents, l'extension envisagée du travail dominical qui aura pour conséquence que les familles ne pourront plus se retrouver au complet au moins un jour par semaine, surtout dans les villes où la journée continue de travail est généralisée, sont autant de dispositions qui empêchent précisément les familles d'exercer leur rôle d'éducateur. L'UDAF de Paris a pris part dans cette opposition. Mais elle s'efforce aussi de mettre en face des solutions positives.

Le développement de la médiation familiale au sein de notre UDAF, l'accroissement du nombre de bénévoles de « Lire et Faire Lire » dans les écoles, le succès toujours plus grand de « Famillathlon » dont le but est d'inciter les parents à faire du sport avec leurs enfants, les colloques organisés pour les parents sur l'addiction de certains jeunes à l'alcool, une drogue et aux écrans, voilà quelques exemples de réalisations qui confortent la famille.

S'y ajoute bien sur le rôle propre des associations familiales qui, dans leur diversité, viennent en aide aux familles en créant du lien social, en s'investissant dans le réseau d'aide et d'appui à la parentalité, en organisant des bourses aux vêtements pour les familles les plus démunies, en mettant en place des actions de soutien scolaire, en instituant des groupes de rencontre entre parents, etc.

Oui, la famille est d'actualité. Espérons que les tragiques événements que nous avons vécus continueront d'ouvrir les yeux de certains !

## Agenda

- 10 mars : Bureau
- 26 mars : CDM (Conférence Départementale des Mouvements)
- 16 avril : Conseil d'administration
- 30 avril : Commission santé
- 5 mai : Bureau
- 26 mai : Conseil d'administration
- 30 mai : Rencontre des représentants familiaux
- 11 juin : Assemblée générale
- 13 & 14 juin : Assemblée générale de l'UNAF à Montpellier
- 18 juin : Bureau
- 30 juin : Conseil d'administration

## Sommaire

- Edito - Agenda
- A la une
- Lire et faire lire
- Les travaux de l'UDAF
- Les services de l'UDAF
- Les associations familiales
- Chiffres clés commission de contrôle
- Rencontres institutionnelles

Directeur de la publication : Mériadec Rivière  
Secrétaires de rédaction : Xavier Caro  
Lina Nicolas  
Editeur : UDAF de PARIS  
28, place Saint-Georges - 75009 PARIS  
Tél. : 01.48.74.80.74 - Fax : 01.44.53.49.32  
email : udaf75@udaf75.fr - ISSN 1243-9118

Imprimeur Duplprint :  
12 rue du Quatre septembre - 75002 PARIS



## ● Conférence parentalité

*L'UDAF et la CAF de Paris ont organisé une conférence «séparation : comment rester parents après la rupture ?»*

Cette conférence s'inscrivait dans le cycle des conférences organisées depuis 2013 en partenariat avec la CAF de Paris sur des thèmes de parentalité.

**Vendredi 12 décembre** professionnels et bénévoles qui accompagnent des familles se sont réunis à la CAF de Paris autour du thème de l'après séparation : Quand le couple cesse d'exister, comment pouvons-nous, contribuer à la pacification des situations de séparations et à la déjudiciarisation des ruptures ?

Ont été particulièrement appréciées par les professionnels, les interventions de Pierrette Brisson. Cette experte canadienne est venue partager ses expériences, notamment les ateliers de coparentalité qui sont très développés au Canada et apportent un réel soutien aux couples qui se séparent. Les deux médiatrices familiales de l'UDAF de Paris, Brigitte Gary et Mireille Petit, ont également présenté leurs pratiques aux professionnels qui agissent auprès des familles afin de les aider à orienter, si nécessaire, ces familles vers la médiation familiale.



**Conférence-Débat**

**La séparation : comment rester parents après la rupture ?**

Vendredi 12 décembre  
De 9h30 à 12h  
Caf de Paris, Salle des conférences  
50 rue du Dr Finlay,  
75015 Paris  
Métro : Duplex, ligne 6

Intervention de Pierrette Brisson, experte sur les ateliers de la co-parentalité  
Brigitte Gary et Mireille Petit, médiatrices familiales Udaf  
Françoise Peillen, responsable des interventions sociales Caf

Conférence à destination des professionnels et bénévoles

Entrée gratuite  
Places limitées  
Inscription obligatoire  
01 45 71 38 79  
as-mission-parentalité.cafparis  
@caf.cnaifmail.fr



## ● Serment des délégués aux prestations familiales



**Mercredi 14 janvier**, l'ensemble des délégués aux prestations familiales de l'UDAF de Paris ont prêté serment devant le Président du Tribunal pour enfants, M. Baranger.

Cette cérémonie officielle marque la reconnaissance tant de la profession de délégués aux prestations familiales que du service PASSE FAMILLE (Pôle d'Actions Sociales Solidaires et Educatives) de l'UDAF de Paris. Cette cérémonie vient également récompenser les efforts des délégués qui ont tous reçu brillamment leur CNC en 2014.

Un pot convivial a ensuite été organisé à l'UDAF de Paris en présence de tout le service Passe Famille.

### **INTERVIEW Mme COLOMBEL, Chef du service PASSE Famille :**

**Toute l'équipe du PASSE Famille a prêté serment, qu'est-ce que la mesure JAGBF ?**

La mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (JAGBF) est une mesure éducative budgétaire et d'accompagnement social, de la protection de l'enfance, prononcée par le juge des enfants. Elle a été créée suite à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Elle remplace la Tutelle aux prestations Sociales. Le juge décide de la durée de la mesure. En moyenne, le suivi dure 3 ans et demi. Lorsque l'intervention est terminée, le relais est fait auprès d'un travailleur social du secteur.

L'intérêt de son inscription dans le Code Civil (article 375-9-1), est que les délégués aux prestations familiales sont reconnus comme des acteurs à part entière de la protection de l'enfance. Cela facilite le partage d'informations entre les différents partenaires et légitime leur intervention. Les travailleurs sociaux de secteur ou de services spécialisés confrontés à

des situations familiales présentant des difficultés chroniques et persistantes autour de la gestion du budget familial peuvent transmettre une Information Préoccupante à la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) transmis sous forme de signalement auprès du Parquet afin que cette mesure judiciaire soit mise en place. Une fois mandatés, les délégués aux prestations familiales organisent, avec la famille, le budget familial en y intégrant les ressources perçues directement par la famille (seules les prestations familiales et celles en lien avec les enfants étant perçues par le service) et ses dépenses. L'objectif est d'apporter des aides et des conseils budgétaires aux familles, pour assurer une gestion adaptée des prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant.

Toutefois son champ d'action est plus large, notamment pour le maintien du logement en cas de menace d'expulsion. La MJAGBF peut permettre une médiation avec les bailleurs, créanciers, etc pour permettre la réinscription des familles dans un projet de pérennisation du logement, dans un réseau relationnel et le rétablissement du lien social propice au développement de l'enfant.

## Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en place de cette mesure ?

La principale difficulté est que cette mesure est bien souvent méconnue des travailleurs sociaux de secteur et peu de signalements sont faits. Aussi, du fait que l'argent reste un sujet tabou, ce genre de mesure est perçue comme intrusive, voire privative de liberté car elle est souvent confondue avec celles concernant le majeur protégé, curatelle ou tutelle. Dans le cadre de la MJAGBF, l'UDAF n'est pas le représentant légal des parents qui conservent leur pleine capacité juridique. Les délégués n'ont pas accès aux comptes bancaires des usagers par exemple ou tout autre document personnel.

Seules les prestations familiales sont versées à l'UDAF. Un travail éducatif a alors lieu pour que la famille apprenne à anticiper et à réfléchir aux besoins des enfants. La mesure n'a pas d'impact sur l'autorité parentale.

Par ailleurs, le fait que la mesure soit judiciaire contribue au respect du débat contradictoire, les parents pouvant faire appel de la décision du juge des enfants.

Afin de mieux faire connaître cette mesure, je me déplace auprès des partenaires pour leur expliquer davantage cette mesure comme les services de soins (hôpitaux, CMP), les services sociaux départementaux, les services AEMO, les centres de formation...

## Il y avait 7 délégués lors du serment, comment est organisé le service ?

L'équipe est constituée de 8 salariées. Il y a une secrétaire-standardiste, 6 déléguées aux prestations familiales et moi-même, chef de service. Les déléguées aux prestations familiales sont des travailleurs sociaux de formation initiale d'assistante de service social, de conseillère en économie sociale et familiale ou d'éducatrice spécialisée. L'une d'entre elles assure à temps partiel la fonction d'adjointe notamment pour le remplacement du chef de service lors de ses absences. Toutes ont passé le Certificat National de Compétence Option DPF. Pour cela, la forma-

tion dispensée a été adaptée en fonction du diplôme et de l'expérience de chacun.

L'équipe intervient sur Paris intra-muros. Les arrondissements les plus concernés sont le 20e, le 13e, le 15e et le 17e. Chaque délégué a un secteur géographique délimité. Régulièrement le service accueille des stagiaires en formation d'assistant de service social, de conseiller en ESF ou d'éducateur spécialisé.

## En quoi consiste votre rôle de chef de service ?

En tant que chef de service, je participe à l'encadrement technique des délégués aux prestations familiales. Ils peuvent m'interpeller lorsqu'ils sont face à des situations complexes. Je les accompagne dans les familles ou aux audiences s'il y a des difficultés particulières. Lorsque la mesure est prononcée, je participe au premier entretien avec la famille pour lui expliquer la mesure, le cadre judiciaire et le fonctionnement du service.

Nous nous réunissons dans le cadre de réunion de service, et une fois par mois, un intervenant extérieur anime un groupe d'analyse de la pratique afin d'échanger sur les situations les plus complexes et les pratiques professionnelles. En interne, je mets en place des procédures de travail, des outils de communication. Je participe à plusieurs groupes de travail comme le Comité de Pilotage de la protection de l'enfance à l'UNAF, au groupe

éthique de l'UNAF. Je participe également aux réunions de cadres sociaux-médico-sociaux organisées par les services sociaux départementaux de la DASES.

Le service a participé à l'étude sur la parole des familles suivies par la mesure, étude produite par le CEDIAS et financée par l'UNAF. Je participe et intervins également lors des journées nationales des Délégués aux Prestations Familiales (DPF) organisées par l'UNAF (Lyon en 2014), à destination des partenaires et des professionnels. Par délégation, je représente l'UDAF au conseil d'administration du Carrefour National des délégués aux Prestations Familiales (CNDPF) composé de directeurs et chefs de service dont l'objet est de promouvoir la MJAGBF. Chaque année le CNDPF organise un forum sur un thème en lien avec la Mesure JAGBF (Rouen en 2014).

L'intervention des délégués aux prestations familiales est très diversifiée. Elle s'articule autour des besoins des enfants et de la cellule familiale dans son ensemble afin de maintenir une cohésion indispensable au maintien de conditions de vie favorisant l'épanouissement des enfants. La gestion des prestations familiales est un outil qui permet de réfléchir avec les parents à ces besoins, pour leur permettre de les anticiper et établir des priorités. De fait, le champ d'intervention du délégué aux prestations familiales est vaste puisqu'il intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne, jusqu'à l'organisation de loisirs et de vacances.

## Le trophée des familles

La deuxième édition du Trophée des familles est lancée ! Comme en 2012, les associations familiales du réseau associatif de l'UDAF vont pouvoir proposer des projets innovants et être récompensées par un prix.

Trois récompenses seront attribuées à trois associations familiales pour la mise en œuvre d'une action exemplaire dans une des catégories suivantes : communication, mobilisation des adhérents ou service proposé aux familles. Chaque association peut proposer un projet pour chacune des catégories. Le projet doit être abouti et être transposable dans une autre association. Un jury d'exception composé de représentants de la CAF, de la DDSC, de l'UNAF et de l'UDAF se réunira en octobre pour retenir les meilleurs projets. Le jury tiendra également compte des votes par internet. La remise des prix aura lieu lors de la journée des Présidents du 15 octobre.

Dès à présent, nous invitons l'ensemble des associations à réfléchir à un projet !

## ● Voeux du Président

Le **Judi 8 janvier**, Monsieur Rivière, Président de l'UDAF a présenté ses vœux à l'ensemble des salariés. En ce jour de deuil national, Monsieur Rivière a rappelé l'importance de la famille et des valeurs de solidarité et de cohésion qu'elle véhicule. Une minute de silence a été observée.

## ● Visite d'une délégation marocaine

Le **29 janvier 2015**, l'UDAF de Paris a reçu une délégation marocaine du Ministère de la Solidarité de la Femme, de la Famille et du Développement Social, composée de Mme Slimani, chef de la division de la famille et des personnes âgées et de Mme Hliouti, chef de service de la protection de la famille.

Accompagnée de représentants de la CAF de Paris et de représentants de la CNAF, la délégation souhaitait

mieux appréhender les missions et les enjeux de l'accompagnement familial en France, notamment lors de difficultés conjugales ou bien de séparations.

Dans ce cadre, l'UDAF de Paris leur a présenté l'association partenaire APCE/75 (Association pour le Couple et la Famille) qui propose aux familles parisiennes un service de médiation familiale, de conseil conjugal et un espace rencontre.

Un échange avec une médiatrice et une conseillère conjugale a permis de montrer les pratiques professionnelles dans leur quotidien.



## ● Inspections DDCS service judiciaire

Le **6 novembre**, une inspection de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) a été réalisée au sein de l'UDAF de Paris et plus précisément au sein du service tutélaire Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM). Cette inspection effectuée par Mme Bansat Le Heuzey, Inspectrice de Classe Exceptionnelle et Chef du pôle protection

des personnes et par son équipe avait pour objet de vérifier la bonne conformité du service aux nouvelles réglementations liées à la loi de 2002-2 et notamment les conditions d'installation du service (sécurité des locaux, cadre de vie) et le respect du droit des usagers (examen des documents relatifs aux droits des usagers).

Un rapport de contrôle a été adressé à l'UDAF de Paris avec quelques recommandations pour améliorer le fonctionnement du service.

Le professionnalisme des équipes et leur engagement au service des personnes protégées ont été remarqués lors de cette inspection.

## ● Formations pour les bénévoles des associations



Dans le cadre de l'animation du réseau associatif, l'UDAF de Paris propose chaque année aux associations familiales des séances de formations.

En 2014, un questionnaire avait été envoyé à l'ensemble des associations pour les interroger sur leur souhait de

formations et les 3 thèmes récurrents portaient sur la comptabilité associative, la gestion bureautique et l'animation d'un blog et des réseaux sociaux.

Plusieurs sessions ont donc été organisées ce mois-ci, avec une quarantaine de participants au total.



## 13ème Prix poésie des lecteurs

Depuis 2003 le Printemps des Poètes et Lire et faire lire proposent aux lecteurs de Lire et Faire Lire de faire partager 4 ouvrages de poésie.

Ceux-ci sont sélectionnés par un comité de professionnels du livre, dans les parutions récentes d'auteurs contemporains, mais également à l'occasion de rééditions de textes d'auteurs majeurs. Après avoir lu les ouvrages auprès de 7000 enfants, les lecteurs devront attribuer le prix de poésie à l'un des ouvrages suivants, le 20 mars 2015 :

- Les gestes du linge, Amandine Marembert, éditions Esperluète, 2014
- Ce petit nuage a l'air bête, Julien Blaine, collection Petit VA !, éditions du centre de créations pour l'enfance de Tinqueux, 2014
- Je vous aime, Marc Baron, éditions Bulles de Savon, 2014
- Portrait de l'artiste en chat crevé, Luc Bérumont, éditions du Jasmin, 2014



## ● Journée des présidents d'associations familiales

Mardi 25 novembre, se sont réunies l'ensemble des associations familiales membres de l'UDAF de Paris pour une soirée/débat.

Le thème retenu cette année portait sur les évolutions récentes de la politique familiale et notamment sur la réforme du congé parental et la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Pour introduire

le débat, 2 vidéos d'animation réalisées par l'UNAF ont été présentées. M. Rivière, Président de l'UDAF de Paris, est d'abord intervenu pour donner son éclairage sur les réformes en cours et les conséquences pour les familles, puis a ensuite laissé s'exprimer les présidents d'associations.

La soirée s'est achevée autour d'un buffet à la Fondation Dosne-Thiers.



## ● Le pôle petite enfance

### Le logo du pôle petite enfance :

L'UDAF de Paris a engagé depuis 2012 un travail sur sa charte graphique en redessinant notamment son logo. Avec le développement du pôle petite enfance, il devenait nécessaire d'intégrer les structures d'accueil de la petite enfance à la charte graphique de l'UDAF, tout en mettant en avant leurs spécificités.

Explications d'Emilie Négrier, responsable du pôle petite enfance :

« Avec le développement du pôle petite enfance, nous souhaitons déployer une image cohérente et réfléchir à une communication qui nous rassemble afin de donner une identité visuelle à notre action et à l'ensemble de ce service de l'UDAF. Pour cela le Conseil d'Administration a validé le logo (ci-contre). Ce logo pourra être décliné sur différents supports à venir (flyers, plaque...).

L'objectif de la création de ce logo est la recherche d'un visuel commun qui met en évidence les valeurs qui nous lient et qui marquent notre identité commune au-delà des richesses et des spécificités de chaque établissement. La démarche étant que les professionnels des établissements développent un sentiment d'appartenance à une entité, un groupe véhiculant des valeurs communes.

La création de ce logo permet de reconnaître l'UDAF comme un véritable acteur de la petite enfance et de le différencier des autres acteurs œuvrant dans le même champ. Ce logo aura pour objectif d'améliorer la visibilité de nos actions auprès des familles usagères, des professionnels du secteur et des partenaires.

La création de ce logo permet aussi par le biais d'une communication visuelle de transmettre un message, des valeurs, par la dimension symbolique. La coccinelle bénéficie d'une aura positive et ludique pour identifier le champ de la petite enfance. Les coccinelles représentées sur le logo de différentes tailles peuvent susciter l'idée de familles, groupe de vie...

Par l'élan d'envol pris par la coccinelle, notre souhait est de valoriser l'action des professionnels dans l'accompagnement de l'enfant sur ce chemin de la vie aux côtés des parents, de manière à ce qu'un jour l'enfant puisse « voler de ses propres ailes ».

La brindille d'herbe représentant « le chemin de la vie » met aussi en évidence la spécificité des Educateurs et Auxiliaires de Jeunes Enfants (EAJE) de l'UDAF avec notamment l'accueil de plein air, le rapport à la nature et aux espaces verts auxquels nous attachons une importance dans la majorité des établissements.

Le texte « accueil petite enfance » peut sous-entendre l'équipe de professionnels qui œuvre chaque jour auprès des enfants et familles accueillies.

Les petits points reliant « accueil petite enfance » aux coccinelles, sont le signe du « lien ». Ils permettent de relier l'action professionnelle avec l'action parentale et les enfants eux-mêmes.

Les couleurs utilisées reprennent les couleurs du logo institutionnel de l'UDAF afin d'avoir une cohérence et ainsi rattacher ce service petite enfance à l'ensemble des services de l'institution.

Ce logo se décline sous différentes formes selon le support de communication :



# Les Associations familiales

## L'Assemblée Générale de l'AGF du 6ème :

Le 09 février, l'Association Générale des Familles du 6ème arrondissement a tenu son assemblée générale. 2015 est une année particulière, puisque l'association fête ses 70 ans. Après avoir procédé aux votes, Madame Boucart, Présidente de l'AGF du 6ème a demandé à Monsieur Rivière d'intervenir au sujet des politiques familiales.

A l'occasion des 70 ans de l'association, Monsieur Lecocq, Maire du 6ème arrondissement, a remis aux anciennes présidentes de l'association une médaille. A la suite de cela, un buffet convivial a été partagé par l'ensemble des participants.

## Les 30 ans du CDAFAL :

Le 14 janvier 2015, à l'occasion des 30 ans du CDAFAL (Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques), M. Rivière a remis à Mme Thiebault le diplôme de la Médaille du mérite familial, en présence de Mme VERSINI, adjointe à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre l'exclusion, aux personnes âgées, à la Maire de Paris.



## Les 70 ans de l'AGF du 16ème



Le 20 novembre, l'Association Générale des Familles du 16ème a fêté ses 70 ans en présence de tous ses adhérents et partenaires.

M. Goasguen, Maire du 16ème arrondissement a présidé l'évènement aux côtés de Mme Estelle Zylberstein, présidente de l'AGF 16.



M. Rivière, Président de l'UDAF est également intervenu en rappelant l'importance des liens historiques entre l'AGF du 16ème et l'UDAF de Paris qui ont notamment permis de reprendre la gestion de la halte-garderie des jardins du Ranelagh, créée et longtemps tenue par l'AGF du 16ème puis reprise par l'UDAF de Paris afin d'assurer sa pérennité.

## Association Yachad

Le 19 décembre 2014, l'association YACHAD se réunissait afin de passer un moment convivial. Une quinzaine de familles ont répondu présentes, accompagnées d'une vingtaine d'enfants. Temps marquant avant les fêtes de fin d'année, cela a permis de terminer l'année 2014 en beauté mais simplement.

Pendant que les enfants étaient encadrés par des jeunes diplômés du BAFA, les adultes ont pu participer à des ateliers sur le thème de YACHAD. Un atelier d'expression leur a permis de s'interroger sur le but de l'association, sur l'atteinte de ses objectifs de proximité et sur l'amélioration de ceux-ci. A la suite de cela, les familles ont participé à un jeu sur les connaissances de YACHAD, avec à la clé, plusieurs lots à gagner.

L'ensemble des convives ont partagé un buffet participatif. La soirée a été un grand succès par son concept innovant et la qualité des intervenants.



## Chiffres clés

Commission de contrôle  
du 18 février 2015

- 66 Associations familiales
- 13 199 adhérents
- 36 902 Suffrages

*Cette rubrique présente l'agenda du Président et du Directeur général de l'UDAF de Paris et les contacts réguliers entretenus avec les partenaires publics*

Le 04/12/2014 : rencontre avec Malakoff-Médéric

Le 06/01/2015 : rencontre avec le Rectorat de Paris

Le 19/01/2015 : rendez-vous à la Préfecture de Paris

Le 20/02/2015 : rencontre avec le Président et le Directeur général de la CAF de Paris